



VILLE DE SAINT-RAYMOND  
375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1  
Téléphone : 418 337-2202 – Télécopieur : 418 337-2203

## AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR Règlement 853-24

---

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le lundi 10 juin 2024, le règlement suivant :

- **Règlement 853-24** *Règlement modifiant le Règlement de zonage 583-15 afin de modifier les usages autorisés dans l'incubateur (parc industriel no 2)*

Ce règlement est entré en vigueur le 5 août 2024 à la suite de la délivrance du certificat de conformité par la MRC de Portneuf.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville où il est déposé.

Donné le 6 août 2024.

La greffière,

Vicky Morasse